

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'inscription à l'une de nos activités implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur du Centre équestre de Morzine Avoriaz

1. Réservations et règlement

Les réservations se font en ligne sur notre site web. Un acompte de 50% est demandé à la réservation. Toute activité doit être réglée en intégralité au moment du départ. Les prix indiqués sont fermes. Le règlement du solde se fait au bureau par espèce ou Carte bleue.

L'inscription à l'activité ne sera validée qu'au paiement minimum de l'acompte en ligne. Il en est de même pour toute réservation passée au téléphone ou par mail.

2. Conditions d'annulation

- Annulation avant 30 jours : remboursement intégral ;
- Entre 30 et 7 jours: 50% remboursés ;
- A 7 jours ou moins : Aucun remboursement ne sera effectué.

3. Annulation par le Centre Equestre :

Le centre équestre se réserve le droit d'annuler une activité suite à des conditions particulières (conditions ne permettant pas d'assurer la sécurité des participants et/ou des chevaux, cas de force majeure, météo, etc..). Dans ce cas, une nouvelle date sera proposée, si elle ne vous convient pas nous vous rembourserons l'activité.

4. Heure de RDV

L'heure de départ de la prestation communiquée est ferme. Une arrivée 30 mn avant cette heure est souhaitée. Si les chevaux sont à préparer, vous pourrez y participer. Tout retard nuit au bon déroulement de nos activités. Au-delà de l'heure annoncée lors de votre réservation, pour le respect des autres clients, les moniteurs partent en activité et aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

Si le client ne se présente pas à la date et heure de la réservation, ne prévient pas, aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

En cas de retard ou d'abandon de votre part au cours de l'activité, aucun remboursement de notre part n'est envisageable.

5. Assurances, responsabilités et licence

Le centre équestre est assuré en responsabilité civile.

Toutefois les cavaliers devront être titulaires de leur propre assurance pour la pratique de l'équitation. Attention: bon nombre d'assurances ne prennent pas en compte les accidents liés à l'équitation.

Il est donc fortement conseillé de prendre une licence de la Fédération Française d'Equitation.

Cette licence pourra être délivrée sur place au début de l'activité. Une licence « verte », valable 30 jours pour toutes les activités équestres, est proposée au tarif de 10€. Vous pouvez aussi souscrire à la licence fédérale annuelle dont le prix est, pour les adultes de 40€, et pour les moins de 18 ans de 29€. Dans le cas où vous ne souhaitez pas souscrire à une licence pour votre enfant lors des stages, le centre équestre vous demandera de signer une décharge.

La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ». Chaque participant est conscient qu'étant donné le caractère spécifique des activités proposées, il peut courir certains risques dus notamment au caractère spécifique du milieu.

Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels.

L'inscription à l'une de nos activités implique donc l'acceptation des risques inhérents à la pratique de

l'équitation et de ses activités dérivées.

En cas d'accident corporel, la responsabilité du centre équestre et du moniteur intervenant est dégagée dès la prise en charge de la victime par les organismes de secours compétents, et toute suite hospitalière sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté(e).

Le participant est responsable du matériel qui lui a été prêté pour l'activité.

En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel.

Le centre équestre ne pourra être tenu responsable de la perte, du vol (y compris dans les véhicules) ou de la casse d'objets (ex: lunettes, appareils photos...) que les pratiquants pourraient emmener avec eux durant l'activité.

6. Conditions d'accès aux activités

L'accès aux activités requiert que le paiement de celles-ci ait été réglé en totalité.

Nos activités sont ouvertes à tous; néanmoins suivant les activités certaines conditions sont à prendre en compte (limite d'âge, limite de poids, niveau technique, condition physique, etc.).

* Vous êtes seul responsable d'une contre-indication médicale que vous ne respecteriez pas.

* Le niveau équestre ou de ski qui vous est stipulé à la réservation est à respecter. Le Centre Equestre n'est pas responsable dans le cas où le client indique lors de sa réservation un niveau équestre ou de ski qui n'est pas réel. Il se réserve le droit, s'il constate un niveau insuffisant et pour assurer la sécurité, de lui refuser l'accès à l'activité, sans possibilité de remboursement.

* Pour certaines activités, des limites de poids sont fixées afin d'assurer le bien-être des animaux et la sécurité. Ces limites sont précisées clairement lors de la réservation. Ainsi, le Centre Equestre se réserve le droit de refuser l'accès à l'activité sans possibilité de remboursement dans le cas où le cette limite ne serait pas respectée.

* Le port d'un casque et d'une tenue adaptée à l'activité est obligatoire: pantalon long et chaussures fermées. Le Centre Equestre se réserve le droit de refuser l'accès à l'activité sans possibilité de remboursement si la tenue des participants ne permet pas d'assurer leur sécurité.

Des casques d'équitation avec des charlottes sont mis à disposition par la structure.

* Les moniteurs se réservent le droit d'exclure un participant dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité du groupe. Dans ce cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

7. Engagement personnel auprès des animaux

L'équitation est un sport qui se pratique avec des animaux vivants ! Il est fortement indiqué d'arriver en avance pour s'occuper de son poney/cheval et de repartir après s'en être occupé également !

Aucun acte de maltraitance envers nos animaux ne saurait être toléré. Si les gestes du participant sont jugés irrespectueux envers les animaux, le participant sera exclu de l'activité, et ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.